

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2010**

Affiché le 14 avril 2010

VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2010

Le conseil municipal, par 28 voix pour, 5 contre et 1 abstention, décide de fixer les taux des 3 taxes directes locales ainsi qu'il suit :

o Taxe d'habitation	20.25%
o Taxe foncière (bâti)	27.08%
o Taxe foncière (non bâti)	70.00%

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2010

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 6 contre, vote le budget primitif 2010, par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, comme détaillé ci-dessous :

Section d'investissement	20 909 990 €
Section de fonctionnement	30 660 718 €

L'amendement déposé par la liste « l'autre choix pour Etampes » relatif à la section fonctionnement 6531 – « indemnités » et à la section d'investissement 2042 – « subventions d'équipement aux personnes de droit privé » a été rejeté par 28 voix contre, 2 pour et 4 abstentions.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2010

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 6 contre, vote le budget primitif assainissement 2010 comme détaillé ci-dessous :

Section d'investissement :	1 073 692 €
Section d'exploitation :	376 490 €

Le Conseil municipal décide de porter la surtaxe communale d'assainissement au tarif de 0.18 € HT/m³.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – BUDGET PRIMITIF 2010

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 6 contre, vote le budget primitif Eau potable 2010 comme détaillé ci-dessous :

Section d'investissement :	265 434 €
Section d'exploitation :	330 200 €

Le conseil municipal décide de porter la surtaxe communale d'eau potable à 0.12 € /m³.

CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES ELEMENTAIRES DES ECOLES PRIVEES : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CADRE AVEC L'INSTITUTION JEANNE D'ARC D'ETAMPES

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 6 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention cadre à intervenir entre l'école Jeanne d'Arc, l'OGEC et la Ville d'Etampes, définissant les modalités de la participation de la ville d'Etampes aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires .

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L' ESSONNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE VISIO-PUBLIC

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 2 contre et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne et la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne pour l'installation d'une borne Visio-public permettant la transmission et réception en temps réel de documents provenant de la CCI d'une part, et permettant au public de s'entretenir par visio-conférence avec un agent de la CCI sur les sujets liées aux entreprises.

L'amendement déposé par la liste « l'autre choix pour Etampes » relatif à la demande de retrait de l'article 2.3 de la convention a été rejeté par 28 voix contre, 2 pour et 4 abstentions.

APPLICATION DE L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS : LISTE DES MARCHES CONCLUS A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2009

Le conseil municipal, prend acte de la communication de la liste des marchés conclus en 2009, conformément à l'application de l'article 133 du code des Marchés Publics.

PRESTATIONS DE TELEPHONIE : SIGNATURE DU MARCHE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs aux prestations de téléphonie avec la ou les sociétés qui seront retenues à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert, lancée conformément à la législation en vigueur et à signer tous les documents s'y rapportant.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DIVERS ET D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX : LANCEMENT DU NOUVEAU MARCHE ET SIGNATURE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres relative aux travaux d'aménagement divers et d'entretien de bâtiment conformément à la législation en vigueur et à signer un marché avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer tous les documents s'y rapportant ou toute autre procédure qui serait lancée dans le cas où la procédure de mise en œuvre ne serait pas fructueuse.

DELEGATION DE POUVOIR DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 15 MARS 2008 (AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES ET DE LEURS AVENANTS DE PLUS DE 5 %)

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 5 contre, décide de modifier l'article 5 de la délibération du 15 mars 2008 permettant la signature des marchés et de leurs avenants de plus de 5 %.

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GYMNASSE MICHEL POIRIER : SIGNATURE AVENANTS N°1

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au marché de travaux relatif à la restructuration et à l'extension du gymnase Michel Poirier et à signer lesdits avenants et tous les documents s'y rapportant.

SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 AU CONTRAT POUR LE DEPLOIEMENT DU RESEAU TRES HAUT DEBIT ET MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEO PROTECTION

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 6 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 au contrat pour le déploiement du réseau très haut débit et la mise en œuvre de la vidéo-protection et les documents s'y rapportant.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – APPEL A PROJETS – PROJETS COMMUNAUX DEMANDE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2010

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ces projets et leur contribution de principe à la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires selon les actions considérées, à prendre en charge le solde des actions communales en cas de défaillance éventuelle de l'un des co-financeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – APPEL A PROJETS – PROJETS ASSOCIATIFS SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2010

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les projets retenus par le comité technique et leur contribution de principe à la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, autorise Monsieur le Maire à verser les subventions au bénéfice des associations porteuses desdits projets et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS »

Le conseil municipal, par 28 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, approuve le partenariat de la commune avec l'association « Nos quartiers ont des talents », et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tous les actes afférents.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT JEUNESSE ET SPORTS

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement du contrat Jeunesse et sports pour l'année 2010 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tous les actes afférents.

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le versement de subventions aux associations ainsi qu'il suit :

Foyer Social Educatif du Collège de Guinette	1 500 €
Service Départemental d'incendie et de Secours Dispositif « Pompier Junior »	1 500 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DU SUD ESSONNE : ADHESION AU PROJET DE TRANSPORT A LA DEMANDE

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 1 abstention, approuve le projet de mise en place d'un transport à la demande dont la compétence sera assurée par le Syndicat Intercommunal de Transport du sud Essonne et décide par la mise en place de ce service, l'adhésion de la commune d'Etampes à la compétence optionnelle du SITSE et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

ACQUISITION EN VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT D'UN EQUIPEMENT PERISCOLAIRE A VOCATION MULTISERVICES : RENOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINT MICHEL

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'acquisition en VEFA de l'équipement péri-scolaire à vocation multiservices et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°63 DIT SENTE DE VILLENEUVE INCLUS DANS LE PERIMETRE DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINT MICHEL

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le déclassement et la cession à Emmaüs Habitat des parties du chemin rural n°63 concernée par l'opération du renouvellement urbain du quartier Emmaüs Saint Michel et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

DENOMINATION DE LA PLACE ROBERT ARGANT

Le conseil municipal, par 33 voix pour et 1 abstention, dénomme la place du gymnase, avenue de Bonnevaux, « Place Robert ARGANT dit « Bébert ».

ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES SITUEES SECTION BE N° 537 ET BE N° 511 EN BORDURE DE LA RUE DE CHAUFFOUR

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir une partie des parcelles situées BE 537 et BE 511, rue de Chauffour, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – IMPLANTATION D'UN KIOSQUE PRESSE PLACE NOËL HAMOUY

Le conseil municipal, par 32 voix pour et 2 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public relative à l'implantation d'un kiosque presse, place Noël HAMOUY et tous les documents s'y rapportant.

AUTORISATION DE TRAVAUX : LOCAUX CANTONNIERS

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations relatives aux travaux d'amélioration des locaux des cantonniers et à signer tous les documents s'y rapportant.

AUTORISATION DE TRAVAUX ECOLE LOUIS MOREAU – CREATION D'UNE SALLE DES MAITRES

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations relatives aux travaux permettant la réalisation d'une salle des maîtres à l'école Louis Moreau.

REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS : REPARTITION

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 6 contre, décide d'attribuer une indemnité de fonctions à trois conseillers municipaux.

L'amendement déposé par la liste « l'autre choix pour Etampes » relatif à la demande de retrait de ce point de l'ordre jour a été rejeté, par 28 voix contre, 2 pour et 4 abstentions.